



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE SYNTHESE D'AVIS 20 JUILLET 2022

Delta-9-tétrahydrocannabinol/cannabidol

SATIVEX, solution pour pulvérisation buccale

Réévaluation

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans le traitement des symptômes liés à une spasticité modérée à sévère due à une sclérose en plaques (SEP) chez des patients adultes n'ayant pas suffisamment répondu à d'autres traitements antispastiques et chez qui une amélioration cliniquement significative de ces symptômes a été démontrée pendant un traitement initial.

► Quel progrès ?

Pas de progrès dans la prise en charge de la spasticité modérée à sévère due à une sclérose en plaques.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

La prise en charge médicamenteuse de la spasticité diffuse modérée à sévère fait appel en première intention à l'association d'un traitement physique et d'une monothérapie per os par baclofène, tizanidine ou gabapentine. Le dantrolène ou le diazépam peuvent être envisagés si aucune amélioration clinique n'est observée avec les médicaments précédents. En cas d'échec à ces différentes monothérapies, l'association de ces médicaments peut être envisagée.

Place du médicament

SATIVEX est un traitement d'appoint chez des patients présentant une spasticité diffuse d'intensité modérée à sévère liée à une sclérose en plaques, insuffisamment soulagés par les traitements antispastiques physiques et médicamenteux disponibles. Le traitement ne sera pas poursuivi au-delà de 4 semaines si la réponse clinique est jugée insuffisante.

Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la commission de la transparence disponible sur www.has-sante.fr

